

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
<b>Date de la convocation :</b>
<b>10 octobre 2023</b>

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

***Séance du 16 octobre 2023***

L'an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**OBJET** : Association – don de la commune à une association de lutte contre la mucoviscidose

Il est proposé de faire un don à une Association de lutte contre la mucoviscidose, les élus proposent la somme de 100 €.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

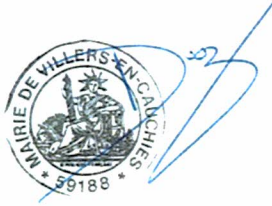
- Verser la somme de 100 € au profit d'une association de lutte contre la mucoviscidose.
- Autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 octobre 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/10/2023,  
Et de la publication le 24/10/2023.

